



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

Tunis, le 30 Septembre 2021

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GESTIONNAIRE « UNITED GULF
FINANCIAL SERVICES – NORTH
AFRICA - UGFS »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « UNITED GULF
FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS »**

I- *Rapport sur l'audit des états financiers*

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2020**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **7.388.402 DT** et une valeur liquidative égale à **7.785,459 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » au **31 décembre 2020**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états

financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- 1- L'absence d'une situation auditée des sociétés en portefeuille ou d'autres critères objectifs tels que mentionnés dans le prospectus d'émission du Fonds, ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces titres pouvant affecter la valeur liquidative.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions

relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention

des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND I** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Skander MILADI

Partner
FMBZ KPMG TUNISIE
FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1063-Tunis
MF.:S10863T/A/M/000 - RC:8148992002
Tél: 1.194.344 / Fax: 1.194.320
E-mail: tn.fmbz@kpmg.com

ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS AU 31.12.2020

FCPR Tunisian Development Fund (TDF I)

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
ACTIFS			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	6 518 443	7 710 940
a- Actions et valeurs assimilées		5 818 443	7 010 940
b- Obligations et valeurs assimilées		700 000	700 000
c- Autres valeurs		0	0
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	513 884	503 481
a- Placements monétaires		502 188	502 532
b- Disponibilités		11 696	949
Créances d'exploitations	AC3	370 751	157 836
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		7 403 078	8 372 257
PASSIFS		14 676	57 412
Opérateurs créditeurs	PA1	-17 550	57 119
Autres créditeurs divers	PA2	32 226	293
ACTIF NET		7 388 402	8 314 845
Capital	CP1	8 044 407	9 063 443
Sommes distribuables		-656 006	-748 598
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-748 598	-603 009
b- Résultat distribuable de la période		92 592	-145 588
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		7 403 078	8 372 257

FCPR Tunisian Development Fund (TDF I)

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.01.2020 au 31.12.2020	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Revenus du portefeuille-titres	PR1	257 706	73 407
a- Dividendes		44 791	83 991
b- Revenus des obligations		212 915	-10 584
c- Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	PR2	32 392	4 958
Total des revenus des placements		290 098	78 365
Charges de gestion des placements	CH 1	-197 147	-222 322
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		92 951	-143 957
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-359	-1 631
RESULTAT D'EXPLOITATION		92 592	-145 588
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		92 592	-145 588
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-1 022 698	-1 014 996
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		3 662	138 296
Frais de négociation de titres		0	-1 478
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-926 444	-1 023 767

FCPR Tunisian Development Fund (TDF I)

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.01.2020 au 31.12.2020	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-926 444	-1 023 767
a- Résultat d'exploitation	92 592	-145 588
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-1 022 698	-1 014 996
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	3 662	138 296
d- Frais de négociation de titres	0	-1 478
Distributions de dividendes	0	0
Transactions sur le capital	0	0
a- Souscriptions	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
b- Rachats	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-926 444	-1 023 767
ACTIF NET		
a- Début de période	8 314 845	9 338 612
b- Fin de période	7 388 402	8 314 845
NOMBRE D'ACTIONS		
a- Début de période	949	949
b- Fin de période	949	949
VALEUR LIQUIDATIVE	7 785,459	8 761,691
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-11,142%	-10,963%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR Tunisian Development Fund I** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « United Gulf Financial Services-North Africa » et de la Banque Internationale Arabe de Tunisie et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 17 Mars 2010.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le montant du fonds est de D : 15.000.000 réparti en 1.500 parts de D : 10.000 chacune. Au 31.12.2020, il a été souscrit et clôturé à hauteur de 9.490.000 DT (en valeur nominale) libérés totalement.

Sa durée de vie est de 10 ans, prorogable de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01er Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce, du 10.06.2020 au 31.12.2020.

Le Fonds Commun de Placement à Risque « **FCPR Tunisian Development Fund I** » est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie. Le gestionnaire étant UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2020**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et titres OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2020**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- la méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- la méthode des multiples de résultats,
- la méthode de l'actif net,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- la méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- Evaluation des obligations et valeurs similaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale, au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020 à 6.518.443 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus ou moins-value latente	Valeur au 31.12.2020	Méthode d'évaluation	% Actif net	% Montant souscrit en nominal
a- Actions et valeurs assimilées		7 486 333	-1 667 890	5 818 443		78,75%	78,89%
Titres OPCVM		1 226 343	25 201	1 251 544		16,94%	12,92%
TPF	11 465	1 125 164	19 628	1 144 792	Valeur Liquidative	15,49%	11,86%
UGFS BONDS FUND	8 520	93 959	5 061	99 019	Valeur Liquidative	1,34%	0,99%
SICAV PATRIMOINE	57	7 221	512	7 733	Valeur Liquidative	0,10%	0,08%
Actions Non Cotées		6 259 990	-1 693 091	4 566 899		61,81%	65,96%
ROYAL DRINKS	98 000	980 000	-291 712	688 288	Mix (Multiple EBITDA, Actif net réévalué)	9,32%	10,33%
FERTIMED	130 000	1 300 000	0	1 300 000	Offre de rachat récente	17,60%	13,70%
SHAMS TECHNOLOGY	100 000	1 000 000	-250 000	750 000	Coût d'acquisition avec décote	10,15%	10,54%
SOCHA	57 999	579 990	115 998	695 988	Transaction récente	9,42%	6,11%
GREEN FRUITS	120 000	1 200 000	-667 377	532 623	Actif Net Réévalué	7,21%	12,64%
KAN PHARMA	120 000	1 200 000	-600 000	600 000	Coût d'acquisition avec décote	8,12%	12,64%
			0				
b- Obligations et valeurs assimilées		700 000	0	700 000		9,47%	7,38%
SOCHA OCA	70 000	700 000	0	700 000	Coût amorti	9,47%	7,38%
Total (a+b)		8 186 333	-1 667 890	6 518 443		88,23%	86,26%

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et avoirs en banque s'élèvent au 31.12.2020 à 513.884 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
Placements monétaires		
Contrat Moudharba	500 000	500 000
Intérêts courus sur Moudharba	2 188	2 532
Sous-Total 1	502 188	502 532
Disponibilités		
Avoirs en banques	11 696	949
Sous-Total 2	11 696	949
Total (1+2)	513 884	503 481

AC 3 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2020 à 370.751 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
Intérêts à recevoir	370 751	157 836
Total	370 751	157 836

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020 à -17.550 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
Rémunération du gestionnaire à payer (a)	-20 968	47 633
Rémunération du dépositaire à payer	3 418	9 486
Total	-17 550	57 119

(a) Ce compte se détaille au 31.12.2020 comme suit :

Désignation	31.12.2020
FRAIS DE GESTION 4 ^{ème} trimestre 2020	38 252
AVOIR /FRAIS DE GESTION 2019	-32 312
AVOIR/FRAIS DE GESTION 2020	-26 908
Total	-20 968

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2020 à 32.226 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2020	Au 31.12.2019
Etat, retenues à la source	2 226	293
Avance sur promesse de cessions actions	30 000	0
Total	32 226	293

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2020	
Montant en Nominal	9 490 000
Nombre de parts	949
Nombre de porteurs de parts	7
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2020	
Montant en Nominal	9 490 000
Nombre de parts	949
Nombre de porteurs de parts	7

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2020	9 063 443	9 063 443
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	-1 019 036	-1 675 041
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 022 698	-1 022 698
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	3 662	3 662
Sommes distribuables de l'exercice		-656 006
Montant Fin de période au 31.12.2020	8 044 407	7 388 402

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du 01.01.2020 au 31.12.2020 à 257.706 DT, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020 au 31.12.2020	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Dividendes	44 791	83 991
Revenus des obligations et valeurs assimilées	212 915	-10 584
Total	257 706	73 407

PR2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du 01.01.2020 au 31.12.2020 à 32.392 DT, se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020 au 31.12.2020	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Revenus des placements monétaires	95	125
Revenus MOUDHARBA	32 297	4 833
Total	32 392	4 958

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2020 au 31.12.2020 à 197.147 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020 au 31.12.2020	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Rémunération du gestionnaire	188 372	212 359
Rémunération du dépositaire	8 775	9 964
Total	197 147	222 322

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2020 au 31.12.2020 à 359 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2020 au 31.12.2020	Du 01.01.2019 au 31.12.2019
Services bancaires et assimilés	254	1 561
Impôts et Taxes	105	70
Total	359	1 631

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Revenus des placements	305,688	82,576	134,428	136,000
Charges de gestion des placements	-207,742	-234,270	-280,608	-225,000
Revenus net des placements	97,946	-151,694	-146,180	-89,000
Autres charges	-0,378	-1,718	-0,483	-2,000
Résultat d'exploitation (1)	97,568	-153,412	-146,663	-91,000
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	97,568	-153,412	-146,663	-91,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-1 077,658	-1 069,543	1 797,845	-248,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3,859	145,728	-1,367	-1,000
Frais de négociation	0,000	-1,558	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-1 073,799	-925,373	1 796,477	-249,000
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-976,231	-1 078,785	1 649,814	-339,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-1 073,799	-925,373	1 796,477	-249,000
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-1 073,799	-925,373	1 796,477	-249,000
Valeur liquidative	7 785,459	8 761,691	9 840,476	8 191,000
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	2,51%	2,52%	3,11%	2,69%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,02%	0,01%	0,02%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,18%	-1,65%	-1,63%	-1,09%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR Tunisian Development Fund I** est confiée à UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

UGFS est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds **FCPR Tunisian Development Fund I**.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération variable détaillée comme suit :

- Frais de gestion de 2,50% HT sur les montants souscrits, libérés et investis et 1% HT sur les montants souscrits et non investis calculés au maximum de l'actif net, et ;
- Commission de succès : 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) minimum de 10%.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la BIAT. En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0.1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 6.000 DT.